ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

**DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ,
DES RÉGIONS ET DES SPORTS**
LE SERVICE CANTONAL DES SPORTS

Sports – Arts – Études – Apprentissage

Football filles

Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, la jeune sportive doit :

- ☐ Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- ☐ Consacrer le nombre d'heures minimum d'entrainement suivants :
  - 6 heures d'entrainement hebdomadaires au cycle 2
  - 8 heures d'entrainement hebdomadaires au cycle 3
  - 10 heures d'entrainement hebdomadaires au post-obligatoire

  (Les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération. Les heures reconnues sont celles qui figurent dans le plan d'entrainement présenté dans le dossier, qu'il s'agisse d'heures d'entrainement spécifique ou de condition physique)
- ☐ Appartenir à un club sportif suivant les recommandations de l'association cantonale
- ☐ Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

Enseignement obligatoire (7e à 11e)

Toutes conditions suivantes doivent être remplies :

- ☐ Faire partie d'une équipe masculine FE12, FE13, FE14, M15, M16
  Ou faire partie de la sélection régionale FE13, FE15
- ☐ Être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

Enseignement postobligatoire

Toutes les conditions suivantes doivent être remplies :

- ☐ Faire partie d'une équipe féminine M15, M18, M20
- ☐ Être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

☞ ***Références***

Attestation de l'association cantonale de football (ANF) ou du club élitaire si la jeune joue hors canton

CH-2300 LA CHAUX-DE-FONDS RUE DU CYGNE 8
TÉL. 032 889 69 11 SERVICE.SPORTS@NE.CH WWW.NE.CH/SPORTS

☞ *Remarques*

Les critères neuchâtelois sont en accord avec les concepts de promotions édités par les fédérations et Swiss Olympic.

Retrouvez toutes les infos utiles au programme SAE-SAA sur notre page dédiée (délais, documents à fournir, personnes de contacts, …).

Cycle 3 : dans la mesure du possible, l'allègement d'horaire consistera à permettre aux jeunes talents (FE13, FE14, M15, M16) de débuter l'entraînement à l'heure.

Mise à jour : décembre 2024